

## plan en 2 parties 2 sous parties

Par **juliette**, le **29/12/2007** à **15:22**

Bonjour

Dans notre fac on nous oblige à faire un plan en 2 parties et 2 sous parties + à écrire les titres sur la copie.

Je voulais savoir si ds toutes les facs c'est pareil et surtout quelle est la raison de l'exigence d'un plan en 2 parties 2 sous parties.

Par **Morsula**, le **29/12/2007** à **15:45**

Bonjour,

Qu'une autre faculté de droit fasse autrement m'étonnerait vraiment. C'est une spécificité de la dissertation chez les juristes. Je ne sais pas si c'est une obligation, mais je ne connais aucun étudiant en droit qui s'y soustrait role not found or type unknown

Par **mathou**, le **29/12/2007** à **15:52**

C'est pareil dans toutes les facs et c'est inhérent à la matière wink not found or type unknown. Apparemment c'est une spécificité française.

Mais ce n'est pas une mauvaise méthode : elle te permet de structurer ta pensée, et tu verras qu'avec les années ça te sera utile car c'est un véritable outil.

Pour les titres, je me souviens qu'en 1ère L on nous interdisait de les mettre mais que les 1ères S y étaient obligés... et qu'en terminale L on devait faire des plans en deux parties avec titres apparents lol not found or type unknown. Je pense que ça rend le travail beaucoup plus clair. En lisant tes titres tu peux te re-situer par rapport à ta problématique, et voir si tu t'en éloignes ; le lecteur lui peut mieux suivre ton raisonnement. C'est du moins ce que nos professeurs nous disent depuis la première année.

C'est valable pour les devoirs, par contre les publications dans des revues n'ont pas à respecter le nombre de parties ou les titres apparents, même si en général elles le font.

Par **Nébal**, le **29/12/2007** à **16:04**

Ouep, pour autant que je sache, le plan en deux parties, deux sous-parties, avec titres apparents, est incontournable en droit.

A vue de nez, on peut trouver ça un peu absurde... En fait, ce n'est pas idiot, en tout cas dans les premières années : les études de droit visent plus, dans un premier temps, à l'acquisition d'une méthode de raisonnement qu'à l'acquisition de connaissances ; savoir structurer son raisonnement, y compris avec des contraintes plus ou moins saugrenues, est donc une première étape utile. Très utile, même. Ca incite aussi à rendre le devoir plus clair, plus lisible, à réfléchir sur son articulation (c'est surtout ça qui est fondamental...), ce qui est toujours une bonne chose.

[size=75:1uhaptg5]Après, mais cela n'engage que moi, maintenir ce genre d'obligations au-delà de la licence, et, surtout, vouloir l'appliquer à des matières non-juridiques (histoire, science politique...), c'est déjà plus contestable...[/size:1uhaptg5]

:wink:

Boah, c'est un coup à prendre... Image not found or type unknown